

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE DUPUY
COMTÉ D'ABITIBI-OUEST**

06-04-2020

PROCÈS-VERBAL, de la séance ordinaire des membres du conseil municipal de Dupuy, tenue ce six (6) avril de l'an deux mille vingt (2020), à dix-neuf heures (19h00) sous la présidence du maire Monsieur Rémi Jean à laquelle sont présents les conseillers suivants (sous vidéoconférence) :

Ronald Lévesque
Denise Morin,
Rémi Kelley,

Michel Beaudette
Christian Mongrain Thériault,
Josée Leclerc,

Étaient présents également, Mesdames Marie-Josée Céleste, directrice générale et Nathalie Soucy, Secrétaire.

045-2020

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Christian Mongrain Thériault,
Appuyé par Josée Leclerc,
Et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour soit adopté.

Proposition adoptée

046-2020

LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 02 MARS 2020

Proposé par Denise Morin,
Appuyé par Christian Mongrain Thériault,
Et résolu à l'unanimité

QUE les minutes du procès-verbal de la réunion ordinaire du 02 mars 2020 soient adoptées et signées telles que présentées.

Proposition adoptée

AFFAIRE EN DÉCOULANT

Acceptation du projet <<aménagement d'un local adapté pour le cercle de fermière de Dupuy>> au programme fond de développement des territoires à la MRC d'Abitibi-Ouest. FDT

ADMINISTRATION ET FINANCE

RESSOURCES HUMAINES : EMBAUCHE JOURNALIER 2020

Reporté à la prochaine rencontre dû au COVID-19

RESSOURCES HUMAINES : ÉTUDIANTS 2020

Reporté à la prochaine rencontre dû au COVID-19

047-2020

AUTORISATION AUGMENTATION DES FRAIS DU CONTRAT ENTRETIEN MÉNAGER BÂTIMENT ABRITANT LE C.L.S.C DE DUPUY

CONSIDÉRANT QU' ENTRETIEN MÉNAGER I.D à obtenu le contrat d'entretien ménager du bâtiment abritant le C.L.S.C de Dupuy appartenant à la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une demande écrite d'entretien ménager I.D. le 02 avril 2020, dans laquelle il mentionne qu'en raison de la pandémie du CORONAVIRUS (COVID-19), l'employé qui assure l'entretien ménager a doublé le temps de travail alloué à l'entretien de l'immeuble;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'a reçu aucune directive spécifique en lien avec le COVID-19 quant à l'entretien du bâtiment (C.L.S.C) dont le Centre intégré de santé et des services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue est locataire.

Il est proposé par Rémi Kelley,
Appuyé par Ronald Lévesque,
Et résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité refuse d'attribuer à entretien ménager I.D. tout montant supplémentaire pour le contrat en vigueur.

Proposition acceptée.

048-2020

COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend en compte la liste des autorisations de paiement du mois de mars 2020 faites conformément aux engagements de crédit et aux dépenses autorisées;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Remi Kelley,
Appuyé par Ronald Lévesque,
Et résolu à l'unanimité

QUE la liste des autorisations de paiement du mois de mars 2020 au montant de 134 627.03\$ soit approuvée et d'en autoriser le paiement.

Proposition adoptée.

APPUIS, CONTRATS ET MANDATS

049-2019

DEMANDE DU RÉSEAU SOLIDARITÉ DE DUPUY; EXONORATION DE TAXES, D'ASSURANCES, D'ENTRETIENS PELOUSE, DE DÉNEIGEMENT ET LA GRATUITÉ POUR LES DOCUMENTS MUNICIPAUX.

CONSIDÉRANT QUE le réseau solidarité d'Abitibi-Ouest (Dupuy) a procédé à une offre d'achat d'une résidence, afin de réouvrir le réseau solidarité dans la municipalité de Dupuy.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Dupuy a reçu une demande écrite du comité de relance, le 02 mars 2020 pour une l'exonération de taxe pour ce di bâtiment, la prise en charge des assurances, l'entretien de la pelouse, le déneigement et la gratuité des frais pour les documents municipaux.

Il est Proposé par Rémi Kelley,
Appuyé par Christian Mongrain Thériault,
Et résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité consente à l'exonération de taxe pour une période de trois ans de même qu'à la gratuité pour les documents municipaux à condition que le Réseau solidarité d'Abitibi-Ouest :

- Régularise sa situation auprès du registraire des entreprises et autres instances s'il y a lieu.
- Produise un bilan financier à date.
- S'engage à faire auprès de la municipalité de Dupuy une présentation annuelle de son bilan financier.

QUE la municipalité refuse tout engagement et responsabilité quant à l'entretien de la pelouse, du déneigement et des frais liés à l'assurance du di bâtiment.

Proposition acceptée.

050-2020

VENTE D'IMMEUBLE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES; MATRICULE ; 1510 42 2732 COÛT ; 3 597.12\$

CONSIDÉRANT QUE en cas de défaut de paiement de l'impôt foncier, les articles 511 et suivants de la Loi sur les cités et villes (LRLQ, chapitre C-19) accorde au conseil municipal le pouvoir d'ordonner au greffier de procéder à la vente à l'enchère publique de tout immeuble sur lequel les taxes municipales imposées demeurent impayées.

CONSIDÉRANT QUE la liste des propriétaires en défaut de paiement de taxes depuis 2017a été déposée par la directrice générale;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a avisé les propriétaires par lettre recommandée le 04 février 2020;

CONSIDÉRANT QUE la liste des propriétés en défaut de paiement de taxe depuis 2017, a été transmise à la MRC D'Abitibi-Ouest;

CONSIDÉRANT QUE le taux d'intérêt annuel est de 15 % pour chacune des propriétés;

Il est proposé par Christian Mongrain Thériault,
Appuyé par Josée Leclerc,
Et résolu à l'unanimité

QUE la municipalité mandate la MRC d'Abitibi-Ouest afin de poursuivre les démarches en vue de la vente pour défaut de paiement de taxe du matricule # 1510 42 2732.

Proposition adoptée.

051-2020

VENTE D'IMMEUBLE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES; MATRICULE ; 1510 12 6534 COÛT ; 10 703.22\$

CONSIDÉRANT QUE en cas de défaut de paiement de l'impôt foncier, les articles 511 et suivants de la Loi sur les cités et villes (LRLQ, chapitre C-19) accorde au conseil municipal le pouvoir d'ordonner au greffier de procéder à la vente à l'enchère publique de tout immeuble sur lequel les taxes municipales imposées demeurent impayées.

CONSIDÉRANT QUE la liste des propriétaires en défaut de paiement de taxes depuis 2017 a été déposée par la directrice générale;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a avisé les propriétaires par lettre recommandée le 04 février 2020;

CONSIDÉRANT QUE la liste des propriétés en défaut de paiement de taxe depuis 2017, a été transmise à la MRC D'Abitibi-Ouest;

CONSIDÉRANT QUE le taux d'intérêt annuel est de 15 % pour chacune des propriétés;

CONSIDÉRANT QUE pour le matricule 1510 12 6534 la MRC D'Abitibi-Ouest a reçu après entente avec la municipalité de Dupuy une traite bancaire du propriétaire couvre le paiement des taxes pour les années 2017 et 2018, les intérêts courus sur ces deux années ainsi que tous les frais associés à cette procédure;

Il est proposé par Rémi Kelley,
Appuyé par Josée Leclerc,
Et résolu à l'unanimité

QUE la municipalité de Dupuy accepte l'offre du propriétaire et demande à la MRC D'Abitibi-Ouest l'arrêt des procédures de vente pour le matricule # 1510 12 6534.

Proposition adoptée.

052-2020

**VENTE D'IMMEUBLE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES; MATRICULE ;
1314 10 3460 COÛT ; 4 089.19\$**

CONSIDÉRANT QUE en cas de défaut de paiement de l'impôt foncier, les articles 511 et suivants de la Loi sur les cités et villes (LRLQ, chapitre C-19) accorde au conseil municipal le pouvoir d'ordonner au greffier de procéder à la vente à l'enchère publique de tout immeuble sur lequel les taxes municipales imposées demeurent impayées.

CONSIDÉRANT QUE la liste des propriétaires en défaut de paiement de taxes depuis 2017 a été déposée par la directrice générale;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a avisé les propriétaires par lettre recommandée le 04 février 2020;

CONSIDÉRANT QUE la liste des propriétés en défaut de paiement de taxe depuis 2017, a été transmise à la MRC D'Abitibi-Ouest;

CONSIDÉRANT QUE le taux d'intérêt annuel est de 15 % pour chacune des propriétés;

Il est proposé par Ronald Lévesque,
Appuyé par Christian Mongrain Thériault,
Et résolu à l'unanimité

QUE la municipalité mandate la MRC d'Abitibi-Ouest afin de poursuivre les démarches en vue de la vente pour défaut de paiement de taxe du matricule # 1314 10 3460.

Proposition adoptée.

053-2020

**VENTE D'IMMEUBLE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES; MATRICULE ;
1509 13 4849 COÛT ; 3 805.63\$**

CONSIDÉRANT QUE en cas de défaut de paiement de l'impôt foncier, les articles 511 et suivants de la Loi sur les cités et villes (LRLQ, chapitre C-19) accorde au conseil municipal le pouvoir d'ordonner au greffier de procéder à la vente à l'enchère publique de tout immeuble sur lequel les taxes municipales imposées demeurent impayées.

CONSIDÉRANT QUE la liste des propriétaires en défaut de paiement de taxes depuis 2017a été déposée par la directrice générale;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a avisé les propriétaires par lettre recommandée le 04 février 2020;

CONSIDÉRANT QUE la liste des propriétés en défaut de paiement de taxe depuis 2017, a été transmise à la MRC D'Abitibi-Ouest;

CONSIDÉRANT QUE le taux d'intérêt annuel est de 15 % pour chacune des propriétés;

Il est proposé par Michel Beaudette,
Appuyé par Rémi Kelley,
Et résolu à l'unanimité

QUE la municipalité mandate la MRC d'Abitibi-Ouest afin de poursuivre les démarches en vue de la vente pour défaut de paiement de taxe du matricule # 1509 13 4849.

Proposition adoptée.

054-2020

**AUTORISATION DÉPÔT ET APPROBATION; PLAN CONTINGENCE
CORONAVIRUS (COVID-19)**

CONSIDÉRANT QUE le 13 mars 2020, le premier ministre du Québec M. François Legault à déclarer l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois;

CONSIDÉRANT QUE le plan de contingence et les annexes ont été déposés au membre du conseil par la Direction générale le jeudi 26 mars 2020;

Il est proposé par Michel Beaudette,
Appuyé par Rémi Kelley,
Et résolu à l'unanimité :

QUE le plan de contingence soit adopté tel que présenté.

Proposition adoptée.

055-2020

**AUTORISATION SUSPENSION DES PÉNALITÉS DE RETARD TAXES 2020
CORONAVIRUS (COVID-19)**

CONSIDÉRANT QUE le premier ministre du Québec M. François Legault a exigé la fermeture de plusieurs commerces et entreprises du Québec;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs citoyens ont perdu leurs emplois et que les conditions liées au covid-19 causent un stress supplémentaire à la population.

Il est proposé par Denise Morin,
Appuyé par Josée Leclerc,
Et résolu à l'unanimité :

QUE toutes les pénalités de retard soient annulées et qu'aucun frais d'intérêt ne soient appliqués, incluant les droits de mutation pour l'année de taxation 2020 seulement;

QUE les dates de versement de taxes soient maintenues.

Proposition adoptée.

SUJET TRAITÉ

ÉTAT DE LA SITUATION - CONTINGENCE CORONAVIRUS (COVID-19)

La directrice générale demande au conseil municipal, ce qu'elle peut faire de plus pour le conseil, si les mesures prises sont conformes à leurs attentes.

TRAVAUX DE VOIRIE

Reporté à la prochaine rencontre dû au COVID-19

AFFAIRES DU MAIRE

Remerciement aux entreprises de notre village & à nos employés.

AFFAIRES NOUVELLES

AUCUNE

AFFAIRES DES CONSEILLERS

Christian Mongrain-Thériault : Favorisé l'achat local pour éviter les déplacements

Kemi Kelley : MERCI, en mon nom et au nom des citoyens de Dupuy pour les mesures prises.

Denise : Jardin communautaire projet à déposer.

056-2020

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Denise, Morin,
Appuyé par Ronald Lévesque,
Et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit levée à 19 heures 23.

Proposition adoptée.

Rémi Jean

Rémi Jean
MAIRE

Marie-Josée Céleste

Marie-Josée Céleste
DIRECTRICE GÉNÉRALE